AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1767
FR0012333284-FS0884

13 octobre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ABIVAX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 octobre 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 octobre 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société ABIVAX et détenir, indirectement, 4 401 641 actions ABIVAX représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs & Co. LLC	3 326 750	3,81	3 326 750	3,76
Goldman Sachs International	911 737	1,04	911 737	1,03
Goldman Sachs Asset Management L.P.	163 143	0,19	163 143	0,18
Folio Investments Inc.	11	ns	11	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**4 401 641**	**5,04**	**4 401 641**	**4,97**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ABIVAX hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 816 836 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 814 236 actions ABIVAX résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ABIVAX et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites action ; et

- 2 600 actions ABIVAX résultant d'un contrat « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 15 janvier 2027, à un prix unitaire de 155 $.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 369 630 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 91 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 6 janvier 2027 et le 8 octobre 2036.

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 87 271 525 actions représentant 88 526 782 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.